



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Mardi 9 Mai 2017 à 20 h 00.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Maryse COUGNAUD, Jean-Christophe RAGUET, Florent JOURDAN, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA.

Absents et excusés : Mme Audrey PATARIN (pouvoir à Nadia RABREAU), Mme Mathilde BRIAND (pouvoir à Carine MIGNÉ), Mme Michelle REGEASE (pouvoir à Sylvia GUIHOT), Mme Marie-Ange FOUQUET.

Absents : M. Sébastien GUYON

Secrétaire de séance : Mme Isabelle AVERTY

Le compte-rendu de la réunion du 11 Avril 2017 est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Extension du réseau d'eau pluviale – Impasse du Bureau
- Syndicat Mixte « Prévention Routière » - Retrait de St Christophe du Ligneron
-

Suppression à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression du point suivant** :

- La Brosse – Etude Environnementale

☞ 1 – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

➤ Présentation des projets par les élus du CMJ

Monsieur le Maire donne tout d'abord la parole au Maire junior, Lazzaro LAUGARO. Ce dernier présente le Conseil Municipal des Jeunes et les évolutions liées au fonctionnement du Conseil depuis le début de mandat en Octobre 2016 concernant le nombre de commissions et leur nature. En effet, le nombre de commissions est passé de 4 à 2 avec en thématiques : l'enfance et le social.

Mademoiselle Liséa GOHIER, Adjointe junior à l'Enfance prend ensuite la parole et énonce les 2 actions retenues pour cette année 2016/2017 : l'atelier BD qui a été réalisé durant les vacances d'avril 2017 avec une très bonne participation, et l'excursion en forêt prévue le samedi 10 juin.

Monsieur Maé GOHIER, Adjoint au Social prend ensuite la parole et présente les 2 projets de sa commission : la projection de film et l'aménagement d'un parcours santé au Plan d'Eau des Abras. Le premier projet a été réalisé le 14 avril dernier, avec la projection du film « Les Croods ». Une trentaine de personnes y était présente. Le deuxième projet, un parcours de santé au Parc des Abras, est en cours de réflexion. Il est également à l'étude au sein de la commission Vie Municipale. Pour terminer, il leur est demandé quelle était leur motivation à se présenter et qu'est-ce qu'ils voudraient voir améliorer sur la Commune. Pour ces trois élus, la volonté de participer à la vie de la Commune, la faire progresser et également être une force de propositions étaient les éléments déclencheurs de leur candidature. Tout comme celle de poursuivre les projets commencés l'an passé.

*Arrivée à 20h20 de Madame Nadia RABREAU
Arrivée à 20h29 de Monsieur Auguste GUILLET*

↳ 2 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ 2-1 Déclassement d'une partie du Chemin de la Chalonnaière

Après présentation par Monsieur Jean-Claude BIRON de la situation problématique au lieu-dit « La Chalonnaière », le Conseil Municipal **accepte de déclasser une partie du Chemin de la Chalonnaière, afin de procéder à un échange de terrain avec M. et Mme LUCKING, propriétaires de la parcelle YH 243, permettant ainsi de régulariser la situation de fait, à savoir le changement d'implantation de la voirie communale datant approximativement de 2004.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 20 oui.

➤ 2-2 Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Lignerou et du Jaunay – Révision des statuts

Le Conseil Municipal **décide d'approuver le nouveau projet de statuts du Syndicat Mixte de la Vie, du Lignerou et du Jaunay.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 20 oui.

➤ 2-3 Mobilier urbain – Acquisition de banquettes

Le Conseil Municipal **accepte le devis de l'entreprise JMS de Chanteloup (79) concernant l'acquisition de banquettes pour un montant de 777,60 € TTC.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 20 oui.

➤ 2-4 Mobilier urbain – Acquisition de poubelles

Le Conseil Municipal **accepte le devis de l'entreprise AGORA COLLECTIVITÉ de Niel-lès-Saintes (17) concernant l'acquisition de poubelles pour un montant de 1 693,20 € TTC.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 20 oui.

Arrivée à 20h43 de Monsieur Michel QUAIREAU

➤ **2-5 Devis passerelle**

Monsieur Jean-Claude BIRON expose l'historique des travaux de réhabilitation de la passerelle. Le 3 Octobre 2016, le Conseil Municipal a accepté le devis de l'entreprise STEMBAT de Challans pour la réhabilitation de la passerelle pour un montant de 4 491,85 € TTC. Après avoir arraché le plancher, l'entreprise a eu la surprise de trouver le dessous la passerelle dans un état de pourriture avancé, ce qui les a amenés à réévaluer le devis initial. Le montant du nouveau devis s'élevant à 19 112,65 € TTC. Or, il aurait fallu que dès le démontage et par conséquent, dès constat de ce mauvais état, avertir la Commune avant travaux supplémentaires. Ce qui n'a pas été le cas. Après constat par le responsable des services techniques, les travaux ont alors été stoppés. Au regard de cette situation nouvelle, un autre devis a été demandé à une entreprise de menuiserie pour mettre en concurrence le devis de 19 112,65 € TTC reçu de l'entreprise STEMBAT. Le 21 avril dernier nous avons reçu un courrier de cette dernière auquel Monsieur le Maire précise qu'il y sera répondu dans les prochains jours et que le Conseil sera tenu au courant de la réponse apportée. Monsieur Jean-Claude BIRON informe l'Assemblée qu'il est impossible de payer pour une prestation non réalisée. Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de lui accorder sa confiance pour qu'il choisisse au mieux l'entreprise qui pourra terminer ces travaux dans les meilleurs délais (vu l'urgence liée aux Feux de la St Jean et du feu d'artifice tiré de l'île des Abras) et dans les meilleures conditions financières.

Le Conseil Municipal **accepte que Monsieur le Maire signe le devis le mieux disant concernant la réhabilitation de la passerelle au Plan d'Eau des Abras.**

Résultat du vote à main levée : 21 votants, 18 oui, 1 abstention, 2 non.

Monsieur Jean-Christophe RAGUET demande à Monsieur le Maire de lire le courrier reçu de l'entreprise STEMBAT. Monsieur Jean-Christophe RAGUET trouve inadmissible le comportement de la Commune au regard de l'entreprise qu'il déclare être Ligneronnaise, et demande à la secrétaire de séance de joindre au compte rendu de ce conseil le message suivant : *« Monsieur Jean-Christophe RAGUET trouve inadmissible que les travaux exécutés par la société STEMBAT sur la passerelle des Abras, aient été expertisés par la société qui n'avait pas obtenu le marché en 2016. »*

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que l'entreprise STEMBAT est de Challans, sise 30, rue des Artisans et non pas de St Christophe du Ligneron, bien que l'un des deux dirigeants habite la Commune. De plus, le constat de cette nouvelle situation a été fait avec les 2 entreprises consultées initialement, chacune ayant fait une expertise de la solution à apporter.

Monsieur Jean-Christophe RAGUET demande également à ce que le Conseil Municipal dans son ensemble soit informé du jour et de l'heure, lorsqu'une ouverture de plis doit avoir lieu. Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle que les membres de la commission d'ouverture de plis sont désignés par délibération du Conseil Municipal et que cette commission est différente en fonction de chaque dossier. La nomination d'une commission d'ouverture des plis est exigée uniquement pour les procédures de marché public. En l'espèce, la procédure est respectée.

Concernant ces dernières, Monsieur Jean-Christophe RAGUET regrette que lors du dernier Conseil, il ait été « empêché » de siéger aux commissions qu'il souhaitait et d'être resté nommé dans la Commission Vie Municipale. Les raisons qui ont donné lieu aux changements dans les Commissions Municipales ont déjà été données l'ordre du jour et le compte rendu du conseil municipal du 6 Mars 2017.

➤ **2-6 Réseau Eaux Pluviales – Bois des Landes**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise NAULEAU Stéphane TP de Challans, concernant la création d'un réseau d'eau pluviale au Bois des, pour un montant de 4 000,00 € TTC.**

➤ **2-7 ZAC Centre : Construction d'un mur de clôture**

Dans le cadre des travaux de la ZAC Centre, le Conseil Municipal **accepte le devis de l'entreprise MMR de St Christophe du Ligneron, concernant la construction d'un mur de clôture au 5 rue de l'Ermitage comme convenu dans l'acte de vente de la maison Vogels en date du 18 Octobre 2012, pour un montant de 9 145,26 € TTC.**

Résultat du vote à main levée : 21 votants, 19 oui, 2 abstentions.

Monsieur Malik RABIA demande si pour la charcuterie un mur de clôture sera également construit. Monsieur le Maire l'informe que cela n'a pas été convenu dans les accords qui ont été passés et qu'une solution provisoire est en cours d'étude en lien avec l'EPF.

➤ **2-8 SYDEV – Convention programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2017**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de signer la convention** présentée par le SYDEV concernant **la rénovation du parc d'éclairage public communal** (travaux de rénovation et remplacement des lampes par des LED) et **définit une enveloppe budgétaire d'un montant de 7 500,00 €, pour l'année 2017.**

➤ **2-9 Assainissement – Extension du réseau Impasse du Bureau et La Brosse**

Dans le cadre du zonage assainissement, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité les devis de la SOCOVA TP de Commequiers, concernant les travaux d'extension du réseau d'eaux usées :**

- **Impasse du Bureau pour un montant de 18 480,00 € TTC,**
- **la Brosse pour un montant de 29 316,00 € TTC.**

➤ **2-10 Réseau Eaux Pluviales – Impasse du Bureau**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise de la SOCOVA TP de Commequiers, concernant l'extension du réseau d'eaux pluviales Impasse du Bureau pour un montant de 11 451,60 € TTC.**

↪ 3 - CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ **3-1 Conseil Communautaire du 27 Avril 2017**

Monsieur le Maire évoque le compte rendu qui n'apporte pas de remarques particulières.

Il rappelle cependant les recettes à percevoir suite au départ de St Christophe du Ligneron de la CC du Pays de Palluau et la création de la nouvelle intercommunalité CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ (CGC).

CGC achète pour **508 662,00 €** les parcelles cessibles de la Zone Artisanale de la Joséphine ainsi que les deux ateliers relais.

La CdC Vie et Boulogne doit verser la somme de **27 595,66 €** correspondant au solde dû à St Christophe lors de son départ.

Monsieur Malik RABIA demande des précisions concernant le lissage des taux pour la taxe professionnelle et s'étonne de ne pas l'avoir vu à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 23 Mars 2017. Monsieur le Maire rappelle qu'il a défendu le principe du lissage des taux mais que la décision finale appartenait à CGC. Après avoir souligné la surcharge de travail de l'administration de CGC liée à nos fusions et expliquant les retards dans les comptes rendus,

Monsieur le Maire communiquera ces informations dès réception de ce compte rendu du Conseil Communautaire du 23 Mars 2017.

↳ 4 – BÂTIMENTS COMMUNAUX

➤ 4-1 Services techniques – Acquisitions diverses

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise **BARREAU Jérémie et Fils** concernant l'acquisition de matériels pour les services techniques :

- une débroussailleuse thermique pour un montant de 426,60 € TTC,
- une tondeuse de marque Grasshopper avec moteur 3 cylindres de 25 CV pour un montant de 23 781,29 € TTC.

➤ 4-2 Mairie – Aménagement du bureau de la DGS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de **VERRIER MAJUSCULE** des Herbiers concernant l'acquisition d'armoires basses pour un montant de 2 232,00 € TTC.

↳ 5 – ECONOMIE ET FINANCES

➤ 5-1 Virements de crédits

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les virements de crédits suivants :

-Section Investissement

- En Dépenses, compte 2031 + 89 840,00 €
 - En Dépenses, compte 2313 - 89 840,00 €
-

↳ 6 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ 6-1 Syndicat Mixte des Cantons de Palluau-La Mothe – Retrait de la Communauté de Communes Auzance et Vertonne

La Communauté de Communes Auzance et Vertonne ayant fusionné avec la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonnes depuis le 1^{er} Janvier 2017, le Conseil Municipal **donne à l'unanimité un avis favorable pour le retrait de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne du Syndicat Mixte de la Prévention Routière La Mothe-Palluau.**

➤ 6-2 Syndicat Mixte des Cantons de Palluau-La Mothe – Adhésion des Communes de l'Ile-d'Olonne, Sainte Foy et Vairé

Le Conseil Municipal **donne à l'unanimité un avis favorable aux demandes d'admissions des Communes de l'Ile-d'Olonne, Sainte Foy et Vairé au Syndicat Mixte de la Prévention Routière La Mothe-Palluau.**

➤ 6-3 Syndicat Mixte des Cantons de Palluau-La Mothe – Retrait de la Commune de St Christophe du Ligneron

Le 9 Janvier 2017, le Conseil Municipal a décidé de se retirer du Syndicat Mixte de la Prévention Routière La Mothe-Palluau.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler cette délibération et d'en prendre une nouvelle en précisant que la Commune se retire du Syndicat Mixte de la Prévention Routière La Mothe-Palluau sans compensations des conditions patrimoniales de retrait.

➤ 6-4 Recrutement sous la forme d'un C.A.E

Le CAE est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et

professionnelles particulières, d'accès à l'emploi. Monsieur le Maire précise que la conclusion d'un tel contrat ouvre droit à différentes aides (entre 55 et 75% pour notre situation).

Madame Emilie BOCQUIER expose les raisons qui nécessitent l'emploi d'un CAE, à savoir l'accroissement d'activités de l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » : 2 463 H de présence en janvier 2016, 4 117 H en octobre 2016. Et la nécessité d'une personne supplémentaire pour la surveillance de la cour de l'Ecole Publique lors de la pause méridienne, amélioration décrite dans le Projet d'Education Territoriale 2017/2020.

Monsieur Jean-Christophe RAGUET demande de quelle catégorie est le grade de la Coordinatrice du service Enfance Jeunesse. Madame Laëtitia ROBIN est recrutée en qualité d'Adjoint d'Animations, catégorie C. Monsieur RAGUET déclare « *que pour un établissement de cet envergure, il faut un responsable de catégorie B* ». Une réponse lui sera apportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte de passer un contrat avec la MLVA pour 9 mois avec une durée hebdomadaire de 20 heures et de nommer Monsieur Thomas SICARD sur ce poste dans le cadre du contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE).

Résultat du vote à main levée : 21 votants, 18 oui, 3 abstentions.

➤ **6-5 Temps d'Activités Péri-Éducatif – Acquisitions diverses**

Dans le cadre des Temps d'Activités Péri-Éducatif, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité les devis suivants** :

- FRIMAUDEAU du Poiré-Sur-Vie concernant l'acquisition de jeux pour un montant de 224,01 € TTC,
- VERRIER MAJUSCULE des Herbiers concernant l'acquisition de petits jeux pour un montant de 337,96 € TTC,

➤ **6-6 Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » : Acquisitions diverses**

Dans le cadre de l'Accueil Périscolaire et du Centre de Loisirs « Les Loustics », le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité les devis suivants** :

- DEFI INFORMATIQUE de Maxeville (54) concernant l'acquisition d'une tablette tactile et du logiciel « Loisirs et Accueil » destiné au pointage lors de l'accueil et du départ des enfants pour un montant de 696,00 € TTC,
- VERRIER MAJUSCULE des Herbiers concernant l'acquisition de jeux pour un montant de 502,97 € TTC,
- FRIMAUDEAU du Poiré-sur-Vie concernant l'acquisition de jeux pour un montant de 322,53 € TTC,
- VERRIER MAJUSCULE des Herbiers concernant l'acquisition de portemanteaux pour un montant de 289,80 € TTC,
- DECATHLON de Challans pour l'acquisition de draisiennes pour un montant de 199,95 € TTC,
- ADDIX INFORMATIQUE de Challans concernant l'acquisition d'un ordinateur portable TERRA MOBILE, pack microsoft office, et sacoche pour un montant de 1 407,91 € TTC.

➤ **6-7 Ecole Publique « Arc-en-Ciel » – Acquisitions diverses**

Dans le cadre de l'Ecole Publique « Arc-en-Ciel », le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité les devis suivants** :

- DECATHLON de Challans pour l'acquisition de chasubles pour un montant de 102,23 € TTC,

- **ADDIX INFORMATIQUE** de Challans concernant **l'acquisition de 4 tablettes ACER** pour un **montant de 926,40 € TTC**.

➤ **6-8 Activités jeunesse – Mise en place d'un règlement**

Après présentation par Madame Emilie BOCQUIER du règlement intérieur proposé par Madame Alice BARBIER (responsable des activités jeunesse), Madame Laëtitia ROBIN (Coordinatrice du pôle Enfance Jeunesse) et elle-même, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité la mise en place de ce règlement intérieur pour les Activités Jeunesse**.

↳ **7 – VIE MUNICIPALE**

➤ **7-1 Bibliothèque – Convention avec la Bibliothèque de Vendée**

Madame Carine MIGNÉ prend la parole et informe l'Assemblée que la Convention a été signée avec la Bibliothèque de Vendée, conformément à la délibération du 12 Décembre 2016. Grâce à cette convention, la bibliothèque municipale bénéficie de 600 supports supplémentaires (livres, BD...).

➤ **7-2 Salle de Sports – Mise en place d'un règlement intérieur**

Madame Carine MIGNÉ présente le règlement de la salle de sports qui a été envoyé courant mai aux associations utilisatrices de la salle, sans retour d'observations à ce jour.

Monsieur Malik RABIA souligne que ce règlement risque d'obliger les associations à souscrire une assurance supplémentaire. Madame Carine MIGNÉ répond que toute association à l'obligation de souscrire une assurance afin de couvrir leur activité. Néanmoins, ce point sera examiné, le règlement étant évolutif.

Le Conseil Municipal **approuve le règlement d'utilisation de la salle de Sports**.

Résultat du vote à main levée : 21 votants, 19 oui, 2 abstentions.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du recrutement de Monsieur Charles HERY en remplacement de Monsieur Jérôme TRIBONDEAU démissionnaire de son poste d'agent technique depuis le 22 Mars 2017. Il aura en charge l'entretien du complexe sportif et la relation avec les associations fréquentant les installations.

↳ **8 - PERSONNEL**

➤ **8-1 Modification du tableau des effectifs**

Avec la mise en place des activités jeunesse, il est nécessaire de mettre du personnel communal à disposition pour mettre en place et développer ces nouveaux temps. Monsieur le Maire propose de modifier le poste de Madame Alice BARBIER, Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 24 heures et de le passer à 28 heures.

Monsieur Jean-Christophe RAGUET interpelle Madame VRIGNAUD, et lui demande comment cela se fait-il que le planning de travail de Madame Tiffany GUITTENY (agent d'entretien de la Mairie et de la Salle Polyvalente) ait été modifié et s'il était normal de la faire commencer à travailler à 5h du matin pour le nettoyage des bâtiments le samedi matin. Ces nouveaux horaires auraient été proposés à Mme GUITTENY selon ces termes « à prendre ou à laisser ». Il précise qu'à son embauche elle avait demandé à ne pas travailler le week-end, son mari étant absent la semaine en raison de son travail. Monsieur Jean-Christophe RAGUET demande à la secrétaire de séance de joindre au compte rendu de ce conseil le message suivant : « *Monsieur Jean-Christophe RAGUET apprend au conseil et estime inadmissible qu'à l'occasion d'une négociation de changement d'horaires à une employée municipale, la DGS*

ait proposé de faire exécuter 3 heures du vendredi, le samedi matin entre 5 heures et 8 heures, avec la mention « à prendre ou à laisser » ».

Une réponse sera apportée au prochain conseil.

Résultat du vote à bulletin secret : 21 votants, 19 oui, 2 abstentions.

9 - DIVERS

➤ 9-1 Taxe d'habitation

Comme il s'y était engagé lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire donne réponse à Monsieur Malik RABIA concernant le taux de la taxe d'habitation applicable sur la Commune.

Le taux est-il le seul composant du calcul de la Taxe d'habitation ? Non, il y en a deux, la base étant le premier élément

Base : montant de la valeur locative cadastrale de la résidence principale et des dépendances. Elle est déterminée par l'Etat et n'a pas évolué depuis 1970.
VLM St-Di : 2163 VLM R85 : 2285 VLM Région : 2158 VLM France : 3028

Taux : il diminue la base et il est déterminé par les collectivités territoriales.
Taux moyen : 23,88 % Taux plafonds : 59,70 %

Produit : c'est le fruit de la multiplication de la base par le taux.

Base x Taux = Produit

Le produit, c'est ce sur les contribuables paient

Exemple sur St-Christophe du Ligneron en 2015 (base DGI/P 2015)

Base : 1 859 000 €

Taux : 22,36 %

Produit : 1 859 000 € x 22,36 % = 415 672 €

Population légale : 250 habitants

Produit TH /habitant : 1150,28 € 250 = 1621,16 €/habitant

À quel niveau se situe la TH de produit par rapport à nos voisins et par rapport aux communes françaises de même taille (source officielle 2013-2014 Etat-DGFiP) ?
Enquête reproduite sur le bulletin communal de juin 2015

St-Christophe du Ligneron / Département

En 2014, nous relevons la comparaison suivante

TH : 1023,414 €

Commune : 151 € /habitant Département : 102 € /habitant

TFB : 293,407 €

Commune : 116 € /habitant Département : 126 € /habitant

TFNB : 109,423 €

Commune : 11 € /habitant Département : 22 € /habitant

St-Christophe du Ligneron / Communauté de communes du Pays de Palluau

Les derniers chiffres disponibles sont ceux de 2013 accessibles sur le site officiel du gouvernement. Compte tenu des disparités de population entre les 9 communes, l'indicateur de référence est le produit par habitant de la strate de population. Je vous propose d'évaluer à partir de la taxe d'habitation, la taxe négociée et le coût de la strate (371 000 €) et donc le taux est le plus élevé. Le taux moyen de la strate

Produit de la taxe d'habitation

Moyenne de la strate : 151 € /habitant

St-Christophe du Ligneron : 102 € /habitant soit 68 % du niveau moyen de la strate

du Pays de Palluau

7 communes exercent une pression fiscale supérieure : 884 soit 125 %

1 commune exerce une pression fiscale inférieure : 88 soit 58 %

Par les deux autres taxes, par rapport à la moyenne de la strate de population

Produit de la taxe foncière bâti : nous exerçons la pression fiscale la moins forte

Produit de la taxe foncière non bâti : nous exerçons la pression fiscale la plus forte

Evolution du taux de la taxe d'habitation : pourquoi le taux est-il élevé ?

Historique :

2000 : En 2000, le taux de TH était de 12,13 %.

En 2007, il était de 20,65 %, soit une augmentation de + 70 %. L'inflation augmentait sur cette même période de 15,4 %.

Le taux de la TH a augmenté 4,6 fois plus que l'inflation.

Prévision :

Depuis 2008, nous avons fait évoluer nos taux, y compris par la baisse de l'abattement, en

raison de l'inflation.

En 2008, le taux de TH était de 20,89 %.

En 2015, il était de 22,36 %, soit une augmentation de + 7 %. L'inflation augmentait sur cette même

période de 10,3 %.

Le taux de la TH a augmenté 47 % moins vite que l'inflation.

Conclusion :

En raison de très faibles bases, de 2000 à 2008, la municipalité a augmenté

fortement les taux afin de compenser des produits faibles.

Depuis 2008, les municipalités ont réduit considérablement les hausses de

taux afin de contenir son produit et donc la charge fiscale sur les

Ligneronnais.

Conclusion

Grâce à une politique fiscale très mesurée depuis 2008, malgré une politique d'investissements constante et forte programmée de 2016 à 2019, **les Ligneronnais sont, par comparaison, modérément imposés sur la Taxe d'Habitation :**

- 8^{ème} position sur 9 communes de l'ex-CC du Pays de Palluau
- 6^{ème} position sur 11 communes de Challans Gois Communauté (Base = 1,1^{ème} et Taux = 2^{ème})
- 8^{ème} position sur 11 communes de Challans Gois Communauté en regard de leurs strates respectives

Il n'est ni juste ni responsable de brandir le seul taux pour faire croire aux Ligneronnais que l'impôt est élevé.

➤ 9-2 Citoyenneté – réunion préparatoire et demi-journée « Action Citoyenne »

Le 13 Avril dernier devait se tenir la réunion publique relative à la préparation de la demi-journée « Action Citoyenne ». En raison d'un manque de communication, elle a dû être annulée et reportée au vendredi 19 Mai 2017 à 20h à la Salle Polyvalente. Le Maire de la Garnache et deux citoyens Garnachois seront présents afin de partager leur expérience sur ce type de manifestation et action citoyenne. La demi-journée quant à elle se tiendra le 24 juin de 8h à 12h.

➤ 9-3 Projets pédagogiques

Madame Emilie BOCQUIER, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, Madame Laëticia ROBIN, Coordinatrice Enfance Jeunesse et Madame Alice BARBIER, Animatrice Jeunesse, ont travaillé sur l'élaboration de projets pédagogiques pour l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » ainsi que pour les Activités jeunesse. Ces projets découlent du PEDT

de la Commune, validé courant avril 2017 pour les années 2017/2020. Les deux projets visent des objectifs bien déterminés et bien référencés.

Objectifs du projet pédagogique

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
Le respect du rythme de l'enfant	Favoriser l'épanouissement des enfants au sein d'un groupe et individuellement Favoriser l'autonomie, le libre choix des enfants	Régrouper les enfants par tranches d'âges Laisser le choix aux enfants de choisir son activité (dans un certain cadre)	Proposer des activités diversifiées et autonome sur les temps d'accueil et les temps libre (coin lecture, jeux de société, dessins, activités manuelles) Mise en place d'un temps d'accueil qui permet à l'enfant de s'installer à son rythme, lui laisser la possibilité de ne rien faire. Mettre à disposition des enfants une boîte à idées
La volonté de proposer des loisirs éducatifs de qualité	Favoriser la découverte des enfants Permettre aux enfants d'être acteur de leurs loisirs	Proposer des activités variées Éliminer les enfants dans leur imaginaire	Mise en place de pièce d'activités Former l'équipe d'animation aux différentes techniques d'animation Aménagement des salles (lecture, construction, ...) Mise en place de fabulation, mise en scène
L'attention portée aux parents	Favoriser l'implication des familles Accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant	Associer les parents à l'organisation du centre Mettre en place des moments et des outils de communication et de partage	Solliciter les familles pour la récupération de matériels pour les activités Mise en place de projet du prix des jeunes lereurs vendéens ; prêt de livre, vote Participation des familles à des réunions d'informations Mise en place de soirée enfants parents ou soirée débat - intervenant

➤ **9-4 Vie Municipale – Programmation culturelle 2017**

Madame Carine MIGNÉ présente les manifestations communales et/ou en partenariat avec la Commune pour l'année 2017 :

- Samedi 24 Juin 2017

Feux de la St Jean au Plan d'Eau des Abras

- Du 1^{er} au 7 Juillet 2017

Exposition sur le centenaire d'une escadrille de chasse (SPA 93) par l'UNC salle de la Mairie. L'inauguration aura lieu le 1^{er} juillet 2017 à 11h00 en Mairie

- Du 31 Juillet au 11 Août 2017

Exposition « St Christophe du Ligneron commune aux dix moulins ». L'inauguration aura lieu le 5 août 2017.

- Samedi 23 Septembre 2017 à 20h30

Spectacle musical « Voyage autour du monde en chansons ». Entrée payante : 5 € et gratuit pour les moins de 16 ans.

- Vendredi 3 au Dimanche 5 Novembre 2017

Exposition sur Jacqueline Auriol et inauguration de la salle polyvalente Jacqueline Auriol.

➤ **9-5 ZAC Centre – Bâtiment Vendée Habitat**

Monsieur Michel QUAIREAU présente à l'Assemblée l'évolution du projet relatif au rez-de-chaussée du bâtiment de Vendée Habitat (îlot A). Dans le projet initial, il était prévu un cabinet médical. Or avec l'achat de la maison PESENTI, le projet a été réétudié, et il a été proposé par le groupe de travail « ZAC Centre » de mettre le cabinet médical sur le site de la maison PESENTI, nouvellement acquise par la Commune afin d'avoir une cohérence avec les activités médicales déjà présentes situées à toute proximité, 3 Square Jean Yole. Dès lors, un local resté vacant d'environ 60 à 80 m² au rdc du bâtiment de Vendée Habitat permettrait le transfert de la bibliothèque municipale, mutualisée avec l'agence postale. Un local de 80 à 100 m² serait destiné à un ou deux logements. Le local restant de 40 à 50 m² serait destiné à une activité marchande.

L'évolution de ce projet est bien comprise et emporte l'adhésion des élus.

I. Echéancier prévisionnel de réalisation de la ZAC

1. Décomposition des phases de travaux

Dans le cadre des études de réalisation de la ZAC MULBILLES, 3 secteurs et / sous-secteurs opérationnels ont été identifiés, tenant compte d'impératifs techniques et fonctionnels.

L'aménagement de ces secteurs s'échelonne dans le temps afin de tenir compte d'un objectif moyen d'ouverture à l'urbanisation et des disponibilités du foncier.



Concernant l'étude menée sur le devenir de la maison VOGELS, les premiers résultats nous amènent à la plus grande réserve quant à un investissement communal de type culturel (médiathèque, ...).

A l'issue du conseil, Monsieur le Maire déplore le comportement de Monsieur Jean-Christophe RAGUET durant ce conseil municipal. Il l'informe qu'au prochain conseil, il fera valoir son droit à l'interruption de séance en cas de trouble à son bon déroulement.

Prochain Conseil Municipal - lundi 12 juin 2017

Pour extrait,
Affiché le 15 Mai 2017
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

